

ACTIVITÉS CULTURELLES ET LOISIRS**15.1 Évolution de la croissance culturelle**

Aujourd'hui, les Canadiens consacrent quotidiennement plus de temps aux activités culturelles — fréquentation des cinémas, assistance aux spectacles d'interprétation, écoute de la radio, de disques et de bandes, lecture de livres et de périodiques, écoute de la télévision, poursuite d'activités artistiques et artisanales — qu'à toute autre forme d'activité hors travail, à l'exception du sommeil.

L'apport de la culture à l'économie canadienne est considérable; elle génère en effet des emplois et contribue au revenu et à la croissance économique nationale. En 1985, la population active du secteur culturel était, selon les estimations, de 307,000, ce qui faisait de ce secteur le quatrième plus important employeur au Canada. Le secteur culturel emploie trois fois plus de Canadiens que le secteur forestier et autant que le secteur agricole. Les revenus culturels ont totalisé environ \$10 milliards en 1985, tout comme ceux du secteur des métaux et du secteur des mines. La valeur économique des industries culturelles serait, selon les estimations, de \$15 milliards à \$20 milliards.

Bien que le secteur culturel soit, de façon générale, en bonne santé, certains de ses membres ont toutefois besoin de soutien pour permettre à ses artistes de se produire. C'est pourquoi l'administration fédérale consentissait, dans son budget de février 1986, une somme quinquennale additionnelle de \$375 millions destinée à soutenir et à promouvoir la culture canadienne. En annonçant cet investissement, le gouvernement devait souligner son désir de contribuer à de nouvelles initiatives ayant pour but de promouvoir l'identité canadienne dans le cadre d'entreprises culturelles.

15.1.1 Politiques artistiques fédérales

Le ministère des Communications administre les projets culturels et artistiques du gouvernement depuis 1980. Cette année-là, le gouvernement a soulagé le Secrétariat d'État de la charge d'élaborer l'ensemble des politiques et des programmes reliés aux arts et à la culture pour la confier au ministère des Communications. Le gouvernement reconnaissait ce faisant l'existence du lien étroit qui unit les communications et la culture. Ainsi,

les politiques en matière de communications seront formulées en tenant compte des répercussions de la technologie des communications sur la culture, et des avantages que peuvent en tirer les milieux culturels.

Le ministère des Communications agit comme intermédiaire entre le Parlement et les conseils et agences culturels du Canada, dont le Conseil des Arts du Canada, Téléfilm Canada, le Centre national des arts, l'Office national du film, la Bibliothèque nationale du Canada, les Musées nationaux du Canada et les Archives publiques du Canada.

Le ministère des Communications élabore et administre des lois, des politiques et des programmes reliés aux arts, à la culture et au patrimoine. À ce chapitre, son mandat consiste à promouvoir la création, la production, la distribution, la commercialisation, l'usage et la conservation des produits, des objets et des activités provenant du secteur culturel canadien. Le ministère essaie également de répondre aux besoins des artistes interprètes et des artistes visuels, des artisans, des organisations artistiques, des musées, des archives et des bibliothèques. En 1986, les gouvernements fédéral et provinciaux ont entrepris une étude conjointe sur l'importance économique des arts.

Aide aux arts et aux artistes. Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures visant à améliorer la situation des artistes et des organisations artistiques. En 1986, des groupes d'étude se sont penchés sur la formation et le perfectionnement des artistes, l'impôt, la mobilité professionnelle, l'adhésion à des syndicats et l'accès aux programmes et aux services gouvernementaux. À cela s'est ajoutée une étude commandée par le gouvernement sur les propositions mises de l'avant par la communauté artistique lors de la Conférence canadienne des arts de 1986. Afin d'obtenir une meilleure vue d'ensemble, le gouvernement a créé la Commission Bovey pour étudier des questions générales associées au financement. Ce groupe d'étude, qui a publié en juin 1986 le rapport «Le financement des Arts au Canada d'ici à l'an 2000», a formulé ses recommandations en s'inspirant du